

**COMMUNE
DE
SALLESPISSE
64300**

D07/11/14c

**N°69
N° 2014-41
Réunion du Conseil Municipal du 07 Novembre 2014**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
Conseil : 15
Présents : 13
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille quatorze le sept novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRINET Francis, Maire

Etaient présents : MM. GRINET F., CAMGUILHEM F., CAMGUILHEM M.F., LARTIGUE C., DEFRESNE V., DUTILH J., LANABRAS JL., PETRAU V., FORSANS C., LABORDE L., CARRATIE C., L'AUTOMNE L., BORDES C.,
Absents excusés : MM. SPOTTI M., CAZENAVE A.,
Mme SPOTTI M. donne procuration à Mme DEFRESNE V.
Secrétaire de séance Mme DEFRESNE V.

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT.

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 14 octobre 2014 concernant la durée de validité de la délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune. Cette délibération est valable trois ans jusqu'au 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire de la reconduire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-14 et suivants,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la délibération n° 2011-25 du 09 septembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement au taux de 2% sur tout le territoire de la commune est reconductible de plein droit et annuellement. Cette délibération reste valide tant que la commune ne prend pas de nouvelle délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

SALLESPISSE, le 14 Novembre 2014
Le Maire :

GRINET Francis



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SALLESPISSE' and a five-pointed star. The signature is written over the stamp and extends to the left.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de SALLESPISSÉ
Numéro de l'acte	2014-41
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.2.1 - Institution de taxes - 4 taxes, TEOM, publicité, spectacles, autres
Objet de l'acte	Taxe d'Aménagement
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216405019-20141107-2014-41-DE
Date de transmission de l'acte	18/11/2014
Date de réception de l'accuse de réception	18/11/2014